

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

REUNION PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15

Mme LA PRESIDENTE.- Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ?

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- (aucun Conseiller ECOLO n'est présent)

Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Monsieur FOCCROULLE et Madame KRINGS

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Messieurs GABRIEL et STEIN

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame GOFFIN.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour. Vous trouverez également sur vos bancs d'addenda.

Je vous rappelle également qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos pour une titularisation de deux emplois de Directeur général adjoint à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation.

En ce qui concerne l'organisation de nos travaux et avant d'aborder les rapports d'activités, je vous demande, dans un souci d'un bon déroulement de nos travaux et conformément à l'article 53 § 1^{er} de notre R.O.I., tel que modifié par notre Conseil le 18 mai 2006, de respecter les principes suivants : que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement dès lors que la discussion générale a été ouverte ; les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de la Présidente, soit le jour même de la présentation du rapport en séance du Conseil, soit le lendemain.

Par ailleurs, je précise que la communication du Collège quant au bilan mi-législature de la Déclaration de Politique générale 2006-2012 est reportée au vendredi 26 mars.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010**V.- Ordre du jour des questions d'actualité.**

Document 09-10/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'aide financière apportée par la Province de Liège dans le coût de la programmation au Country Hall pour l'année 2010.

Mme LA PRESIDENTE.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'aide financière apportée par la Province de Liège dans le coût de la programmation au Country Hall pour l'année 2010.

Je donne la parole à Monsieur ERNST. Pas besoin ? Je cède directement la parole à Monsieur le Député provincial - Président André GILLES pour la réponse du Collège.

M. GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Je réponds à notre collègue Serge Ernst sur la question qu'il pose au Collège provincial concernant l'attribution de cartes qui ont été achetées par la Province de Liège pour deux concerts qui sont prévus au Country Hall de Liège.

Je me réjouis de lui signaler que j'ai proposé le 11 mars dernier au Collège provincial que les bénéficiaires de ces invitations soient des personnes qui sont concernées par l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, donc les grands esprits se rencontrent et qui, évidemment, s'intéressent à la vie culturelle liégeoise.

Mais pour des raisons évidentes que tout le monde sait, et eu égard au respect de la vie privée, nous ne pourrions pas adresser directement les invitations à ces citoyens liégeois désireux d'aller voir un spectacle.

Alors, dans un premier temps, nous allons prendre pour le concert de Garou programmé le 8 mai prochain, les dispositions avec le secrétariat de l'ASBL Article 27 Liège, très actif et réactif en ce domaine, qui réunit les CPAS de l'arrondissement de Liège. Pour des raisons pratiques et compte tenu des délais très courts avant ce concert, il n'est pas envisageable d'étendre cette mesure aux CPAS des autres arrondissements mais qui ne seront bien évidemment pas oubliés.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

En effet, pour le second concert avec le groupe « Status Quo » programmé le 7 octobre prochain, nous appliquerons spécifiquement le même dispositif avec les autres cellules locales de l'Article 27, celles de Huy et de Verviers. L'ensemble des CPAS de la Province aura alors été concerné par cette mise à disposition de places de concert.

Pour le concert de Garou, celui qui est programmé le 8 mai, l'ASBL Article 27 Liège invitera alors le public à réserver son entrée et à venir la retirer gratuitement au comptoir d'accueil du CPAS Liège.

Pour cette première opération, nous consacrerons, sur les 500 cartes achetées, un quota de 340 places réparties équitablement entre les CPAS de l'arrondissement de Liège : le solde sera attribué pour moitié aux membres du Collège provincial plus Monsieur le Gouverneur plus Madame la Greffière donc ce qui fait 80 places pour le Collège et Monsieur le Gouverneur et Madame la Greffière et tout autant, l'autre moitié répartie aussi équitablement entre les 4 Chefs de Groupe qui en disposeront comme bon il souhaite.

Donc, 340 places par contre, réservées pour les Articles 27 et nous doublerons l'opération avec les autres arrondissements au mois d'octobre avec le concert suivant, on ne sait pas le faire aujourd'hui parce qu'ils ne sont pas organisés de la même manière.

Il est toutefois prévu, néanmoins, de faire une évaluation sur l'intérêt qu'aura suscité le premier concert auprès de la population concernée et nous aurons peut être l'occasion d'en reparler d'ici le mois d'octobre, on aura bien sûr quelques séances où on pourra se rencontrer et notamment évoquer le sujet.

Voilà en tous cas les intentions et plus que les intentions, la décision qui a été prise par le Collège. Je pense que cela devrait satisfaire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député - Président.

Le point 2 de l'ordre du jour. Comme je l'ai déjà annoncé, ce point est reporté à la séance du Conseil provincial de ce vendredi 26 mars 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/114 : Modifications n° 15 de la représentation provinciale au sein de diverses associations : démission de Monsieur Paul-Emile MOTTARD, de certains de ses mandats dérivés.

Document 09-10/115 : Modifications n° 16 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Ann CHEVALIER, Conseillère provinciale, démissionnaire de certains de ses mandats dérivés.

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour : documents 09-10/114 et 09-10/115. Ces documents ont été regroupés à la demande du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, Mme BINET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc rapport du point 3 de ce Bureau de ce jour. Le Bureau a examiné les dossiers 09-10/114 et 09-10/115 concernant d'une part, les modifications de la représentation provinciale au sein de diverses associations dans le chef de notre collègue Député Paul-Emile MOTTARD et d'autre part, le remplacement de Madame CHEVALIER dans l'Exécutif provincial.

Il n'y a pas eu de remarque particulière. Votre Bureau vous propose d'adopter les résolutions par 6 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

M. BECKERS (de son banc).- Madame la Présidente, on vote bien séparément sur les deux points ?

Mme LA PRESIDENTE.- On peut. Ca va. Donc, nous allons passer à deux votes séparés. Le point 3 de l'ordre du jour.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Le point 4 de l'ordre du jour. Nous passons au vote des conclusions du Bureau :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/116 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux - Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2010

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour (document 09-10/116). Il a été soumis à l'examen de la première Commission et j'invite le rapporteur, Mme Andrée BUDINGER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce lundi 15 mars afin d'examiner le cinquième point de l'ordre du jour concernant l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.

Le Directeur général de la CILE commente l'ordre du jour arrêté pour l'Assemblée générale extraordinaire fixée ce 25 mars et plus spécifiquement le point relatif à la prorogation pour 30 ans de cette Intercommunale.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

La prorogation anticipée de l'Intercommunale est justifiée par l'accord de la B.E.I, la Banque Européenne d'Investissement d'accorder à la CILE un prêt, garanti par la Province, remboursable en 25 ans, échéant donc en 2035.

La dernière prorogation de la société ayant eu lieu le 23 juin 1997, le terme de celle-ci est fixé en 2027, soit bien avant 2035.

Le Directeur général nous explique également qu'il ne peut y avoir de prélèvement avant l'extension de la durée de vie de la société au risque de convertir automatiquement l'amortissement de l'emprunt sur 17 ans au lieu de 25. Ce scénario serait évidemment préjudiciable à la CILE.

En conséquence, il est urgent de proroger anticipativement la durée de vie de l'Intercommunale afin que celle-ci soit au moins égale à la durée de vie de l'emprunt et permettre ainsi l'utilisation immédiate des fonds pour les investissements prévus par la société.

Un membre pose une question sur le point 2 relatif aux modalités faisant suite à la fusion par absorption de la SA CILEX par la CILE et sur la réserve figurant au rapport du commissaire-réviseur.

Le Directeur général lui répond que la réserve émise ne concerne pas les comptes relatifs à la stricte année 2009 mais qu'elle est la conséquence du dossier actuellement en cours d'instruction judiciaire.

En effet au terme de l'enquête, si des éléments portant sur des exercices antérieurs à 2009 devaient faire l'objet de rectifications des écritures comptables, cela pourrait bien évidemment avoir des conséquences sur les chiffres actuellement arrêtés. C'est ce qui explique la réserve du réviseur.

Après ces explications et en conclusion, Madame la Présidente, chers collègues, plus aucune question n'étant posée, c'est avec 11 voix pour et 4 abstention que le point 5 de notre ordre du jour est approuvé par la première Commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/117 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour (document 09-10/117). Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et le rapporteur en est M. Dominique DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente, chers Collègues.

Votre septième Commission s'est donc réunie ce 17 mars pour examiner ce point de l'ordre du jour.

Pas de question, pas de réflexion, votre septième Commission vous propose donc, par 8 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Document 09-10/118 : Budget provincial 2010 - Première série de modifications.

Document 09-10/119 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2010 - 2^{ème} série.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 09-10/118 et 09-10/119). Ils ont été regroupés à la demande de septième Commission et c'est M. SOBRY qui va nous faire le rapport de la Commission.

Je précise que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant au document 09-10/118 : Budget provincial 2010 - 1^{ère} série de modifications. Cet avis se trouve dans la farde de consultation.

Vous avez la parole Monsieur SOBRY.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Lors de cette réunion, un Commissaire s'inquiète d'une inscription de 900.000 € tant en dépenses qu'en recettes relatif à l'enseignement supérieur non universitaire et plus précisément sous l'intitulé en dépenses « Notes de cours et manuels scolaires » compensé par une recette de prestations.

Il lui est répondu que cela relève du parfait contrôle des subventions de la Communauté française. Une autre inscription du même type apparaît d'ailleurs pour le remboursement de 328.056 € aux étudiants qui bénéficient de réductions des droits, ceux-ci faisant spécifiquement l'objet d'une recette de transfert équivalente de la Communauté française.

En ce qui concerne les aides aux initiatives communales en matière d'habitant non permanent, un Commissaire s'interroge sur la réduction de 100.000 € à 5.000 € du budget.

Il lui est répondu que la convention est arrivée à son terme et que les 5.000 € résiduels sont amplement suffisants. Il est en outre précisé que les 95.000 € apparaissent à la page précédente sous le vocable « Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux » et s'inscrivent dans le cadre de la constitution du dossier de candidature « Liège 2017 » à réaliser en

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

collaboration avec la Ville, la Région et le Fédéral. Ce crédit sera aussi prévu en 2011 et 2012 et l'impact global atteindra quelques millions d'euros.

Le Député en profite aussi pour souligner un crédit supplémentaire de 5.000 € pour des actions en matières économiques destiné à une subvention aux forces vives verviétoises, en vue de définir le positionnement du bassin verviétois sur les plans économique, social et environnemental.

Les autres arrondissements bénéficient d'une aide équivalente par le biais de structures existantes telles que la conférence des Bourgmestres.

Votre septième Commission a approuvé ces modifications budgétaires par 8 voix pour et 4 abstentions.

Le même vote est aussi intervenu pour les emprunts destinés à financer ce budget ainsi modifié. Globalement, ceux-ci s'élèvent à 14.451.313 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Vous êtes d'accord de regrouper les deux votes ?

M. DRION (de son banc).- Non, des votes distincts !

Mme LA PRESIDENTE.- Des votes distincts. Ca va. Donc, nous passons aux votes séparés des conclusions de la septième Commission. Vote sur le document 09-10/118 - Budget provincial 2010 - première série de modifications.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Le vote sur le document 09-10/119 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2010 - 2^{ème} série.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/121: Désignation de comptable des matières à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers - Section « Technologique ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 09-10/121). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Lydia BLAISE qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

La septième Commission réunie mercredi dernier a pris connaissance de ce dossier.

Une question concernant la formation des comptables des matières entrant en fonction a été posée. Ceux-ci sont en fait mis au courant de la procédure à suivre par leur prédécesseur.

Le Directeur des Ressources Humaines présent à la Commission a rajouté qu'il était toutefois possible de suivre une formation interne, basée sur l'utilisation du logiciel ad hoc et organisée en fonction des demandes.

La Commission vous propose d'approuver la résolution par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/120 : Prise d'acte des modifications apportées aux conditions du marché relatif à l'acquisition d'un convoi poussé composé d'une péniche neuve et d'une barge-citernes motorisée neuve ou d'une péniche neuve et d'une péniche d'occasion à aménager en barge-citernes motorisée.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 09-10/120). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission, j'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente.

Ce sera relativement bref puisque, aucune remarque n'ayant été faite, nous avons donc pris connaissance du document. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise d'acte, le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

Document 09-10/122 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

Document 09-10/123 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de remplacement de la toiture et des bardages isolés avec finitions intérieures au Hall des Sports à l'IPES Herstal.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Document 09-10/128 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de désamiantage des sous-sols du bâtiment médico-social au CHS « L'Accueil » de Lierneux.

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 11, 12 et le point complémentaire 4 de l'ordre du jour : documents 09-10/122, 09-10/123 et 09-10/128. Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. ERNST, à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Donc, c'est une prise de connaissance au niveau du point 11, au niveau des travaux. Il n'y a pas eu de question.

Au niveau du point 12, il n'y a pas eu de question non plus concernant le hall des sports de l'IPES de Herstal et la même chose au niveau de L'Accueil de Lierneux, pour le point complémentaire numéro 4.

Les résultats au niveau du vote, c'est 7 pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale.

Je rappelle qu'il s'agit d'une prise de connaissance en ce qui concerne le document 09-10/122. Donc, le Conseil prend connaissance dudit document.

Nous allons maintenant passer au vote sur les documents 09-10/123 et 09-10/128. Peut-on les regrouper ou individuellement ? Monsieur BECKERS ? Grouper, ça va ? Donc, nous allons voter.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Document AB 09-10/2010/007 : Amendement budgétaire 2010/007 : Création d'un article budgétaire 620/640400 libellé « Subsidés pour soutenir et promouvoir l'agriculture biologique » - Montant 1 €.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document AB 09-10/2010/007. Je vous rappelle que ce document avait déjà été soumis à l'examen de la deuxième Commission en date du 28 janvier 2010.

La discussion sur ce document a été poursuivie en deuxième Commission en date du lundi 15 mars.

Il a été décidé, à nouveau, de laisser le dossier ouvert. Ce point est donc reporté à une réunion ultérieure de la deuxième Commission.

Document AB 09-10/2010/003 : Amendement budgétaire 2010/003 : Création de l'article budgétaire n° 700/613361 libellé « Prêt provincial au premier équipement pour faciliter l'accès à l'enseignement qualifiant » - Montant : 1 €.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document AB 09-10/2010/003. Ce document a été soumis à l'examen conjoint de la cinquième et de la sixième Commission en date du vendredi 19 mars.

Je vous rappelle que ce document avait déjà été soumis à l'examen des cinquième et sixième Commissions en date du mardi 23 février et que les cinquième et sixième Commissions avaient décidé de laisser le dossier ouvert.

J'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme NANDRIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Notre sixième Commission a examiné ce mardi 23 février la proposition d'amendement budgétaire déposée par le groupe CDH-CSP relative à l'octroi d'un prêt provincial au premier équipement pour faciliter l'accès à l'enseignement qualifiant.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Un membre de notre Commission explique que le but de cet amendement est d'aider les parents d'un enfant qui se lance, dès le premier degré, dans un enseignement technique ou professionnel. Le premier équipement des élèves qui suivent cette filière est plus coûteux que dans l'enseignement général.

De prime abord, plusieurs remarques sont émises : l'objet spécifique n'est pas défini ; il faudrait demander une dérogation car il n'est pas prévu actuellement d'octroyer des prêts pour l'enseignement secondaire inférieur ; autre problème important, les enfants de cet âge sont des mineurs. Faire un prêt à un mineur pose un problème moral. A terme, on risque même des problèmes de surendettement.

Il est précisé à ce moment du débat que le prêt ne concernerait pas les élèves mais bien les parents de ceux-ci. Au niveau de l'enseignement provincial, il est précisé que la Province met à disposition de ses élèves un matériel technique de qualité.

L'équipement technique individuel est également mis gracieusement à la disposition de tous, hormis les bottines de sécurité, mais il existe d'autres sources de financement plus spécifiques à chaque métier.

Les écoles provinciales ont également mis au point un système de mutualisation des coûts afin d'étaler les dépenses que les parents pourraient avoir. Il est précisé qu'en aucun cas les coûts ne peuvent dépasser les 75 € par élève, admis par la Communauté française, à charge des parents.

Les Directions des écoles émettent quant à elles un avis défavorable sur la demande formulée.

Dans le cadre d'une autre demande d'un Conseiller, la Députée donne lecture des conditions d'octroi des prêts pour les élèves. Il est de nouveau précisé que l'octroi de prêt à des élèves du secondaire supérieur est fait actuellement à titre tout à fait exceptionnel.

Un autre membre de notre Commission se demande si on a une évaluation des frais encourus par les élèves de 3^e et 4^e années en fonction des options choisies.

Il est répondu que nous n'avons aucune estimation en notre possession mais, encore une fois, ce montant ne dépasse pas les 75 € fixés par la Communauté française.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Un membre de notre Commission se demande en fait si, dans notre série de règlements relatifs aux prêts pour les étudiants, un créneau ne manque pas. On devrait donc élargir le registre de nos prêts pour rencontrer ces demandes spécifiques.

Suite à cette intervention, le Présidente de notre Commission propose d'établir au préalable un inventaire des demandes et des prêts octroyés et ceci, afin d'avoir une vision globale de nos possibilités de prêts.

Cette proposition est acceptée et il est décidé de laisser ce dossier ouvert.

L'examen de ce point est reporté à une prochaine Commission, dès les informations réunies.

La discussion s'est donc poursuivie ce vendredi 19 mars en réunion conjointe des cinquième et sixième Commissions.

Un Commissaire se demande s'il ne faudrait pas redéfinir les différents prêts accordés afin que certains cas, non précisés, puissent en bénéficier.

Le Député rapporteur explique que toutes les demandes introduites au niveau du secondaire concernaient des élèves du niveau supérieur et que celles-ci ont toutes été accordées. Et le Député rapporteur d'ajouter que chaque demande est analysée au cas par cas, par le Comité de gestion d'une part, et par une assistante sociale d'autre part.

Un Commissaire s'interroge sur le nombre de refus et sur leurs motifs. Ceux-ci s'avèrent être d'ordre géographique ou de renoncement dans le chef des élèves concernés.

Un Commissaire relit un point du règlement qui explique les conditions précises d'octrois desdits prêts, générales et exceptionnelles.

Si celles-ci ne sont pas remplies, il y a donc refus. Il souligne que les prêts pour l'enseignement secondaire sont prévus dans ce règlement et sont liés à une procédure particulière.

La Présidente propose de passer au vote de l'amendement. Le vote s'est soldé par 6 voix pour, 15 voix contre et 4 abstentions. La Commission conjointe propose de ne pas retenir cet amendement.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues.

Une brève intervention au nom de mon groupe, d'abord pour saluer le travail de la Commission qui a permis de clarifier la portée des règlements provinciaux et de constater que le type de prêt visé par notre amendement peut être rencontré dans le cadre des Commissions ad hoc.

Lorsque l'on voit le nombre de demandes et le défaut de publicité autour de cette réglementation, nous souhaiterions savoir si le Collège provincial envisage d'améliorer la promotion et la publicité de ce type de réglementation et, à défaut, responsabilité de chaque mandataire de cette Assemblée d'en faire connaître le bienfait et le bénéfice au profit des familles de la province. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Personne ne demande la parole ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions des cinquième et sixième Commissions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP,

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 09-10/2010/005 : Amendement budgétaire 2010/005 : Création de l'article budgétaire n° 700/613640 « Journée de sensibilisation à la biodiversité dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège » - Montant : 1 €.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document AB 09-10/2010/005. Ce document a été soumis à l'examen conjoint des sixième et neuvième Commissions. J'invite le rapporteur, Mme Marie-Claire BINET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Mme BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Amendement budgétaire - création de l'article budgétaire 700/613640 « Journée de sensibilisation à la biodiversité dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège » - montant 1 €.

Le Président ouvre la séance en excusant l'absence du Député rapporteur, puis en donnant la parole à la Conseillère qui propose cet amendement.

Celle-ci dit qu'organiser une séance conjointe des deux Commissions est une bonne chose car cela permet une cohérence transversale, les objectifs de ces deux Commissions allant dans le même sens.

Elle indique alors qu'une synergie entre les différents services dont dispose la Province permettrait de mettre sur pied cette journée de sensibilisation à l'importance de préserver la biodiversité in fine essentielle pour nos propres vies.

Cette année 2010 est l'année mondiale de la biodiversité à laquelle participent la Communauté Européenne et 188 autres pays, et même si la Province mène déjà diverses actions, organiser cette journée dans toutes les écoles provinciales de manière globale serait un incitant supplémentaire à une continuité des actions de développement durable.

Le président demande alors si ces précisions appellent des questions ? Pas de question.

En l'absence du Député rapporteur, Madame la Directrice du Service des Travaux souligne que c'est en permanence que nous veillons au maintien de la biodiversité dans le cadre des compétences provinciales. Elle rappelle que le Bureau du Conseil a chargé le SPIE² d'initier la mise en œuvre d'un Agenda 21 et que son élaboration progresse.

La protection de la biodiversité passe également par la protection de l'environnement lors de la conception des projets provinciaux : une attention toute particulière est donnée en matière de réduction des énergies et ce, dans un souci de diminution des gaz à effet de serre. Le secteur du bâtiment a un impact majeur et reconnu sur la biodiversité. On parle actuellement de construction à biodiversité positive. Elle donne alors une série de réalisations.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Monsieur le Directeur général de l'Enseignement provincial rappelle à son tour que de nombreuses actions sont menées au sein des différents niveaux d'enseignement : secondaire, de Promotion sociale et supérieur.

Il souhaite poursuivre et intensifier les actions engagées, ce qui dépasse dit-il une seule année, fût-elle symbolique.

Il énumère divers exemples dont notamment, lors de l'année scolaire 2009-2010, « Ecoécole », le nettoyage des berges du Hoyoux à Huy, les diverses cultures potagères qui sont offertes aux restos du cœur de Verviers et beaucoup d'autres énumérés.

Des actions spécifiques de sensibilisation à la biodiversité pourraient donc être utilement menées dans ce cadre. Ainsi, dès septembre 2010, l'Enseignement de la Province accueillera l'exposition consacrée à la biodiversité venant de la Cité des Sciences de Paris ; cette expo sera itinérante dans différents établissements scolaires.

Monsieur le Directeur termine en ajoutant que dans le cadre de cette année 2010, la Haute Ecole de la Province de Liège organise un cycle de 4 conférences, précisément ces semaines-ci, conférences consacrées à cette thématique en Région Wallonne.

Une seconde fois, les deux Conseillers insistent sur le fait qu'ils ne critiquent nullement les actions provinciales et qu'ils les approuvent, mais qu'une journée comme un « moment-phare » dans cette année 2010 pourrait être intéressante.

Le président demande si l'amendement est maintenu, les conseillers opinent. Le résultat du vote tombe sans surprise et inexorablement par 3 votes positifs, 3 abstentions et 19 votes négatifs. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Madame RUIZ. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je voudrais commencer cette intervention en remerciant la personne qui a effectué le rapport de façon aussi complète et aussi fidèle.

Décidément, la majorité provinciale nous surprendra toujours. Surprendre, cela a deux sens. Un bon et un moins bon. Mais le pire, si j'ose dire, c'est que la surprise n'en est finalement pas tellement une.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Un groupe de la minorité fait une proposition. Du coup, la plupart du temps, la majorité semble la percevoir comme une critique, un reproche envers une activité insuffisante ou inadéquate de leur part ; ce qui est pourtant inexact et sans fondement.

Si nous proposons de mettre sur pied cette journée de sensibilisation à la biodiversité, c'est justement parce que la Province s'y intéresse via plusieurs activités dans le domaine de l'enseignement notamment, puisque c'est ce domaine qui nous intéresse aujourd'hui.

C'est un moyen d'amplifier son action. Elle en a les moyens, tant humains que financiers, elle dispose même à l'interne de toutes les compétences voulues parmi son personnel.

Elle a ainsi l'occasion, en cette année internationale de la biodiversité, de focaliser l'attention de tous sur un sujet plus que jamais d'actualité tant la préservation de la biodiversité est essentielle à la vie et à la survie des espèces, aujourd'hui, demain et après-demain, mais aussi au bien-être de l'homme.

L'image, l'image de la Province, de l'Institution provinciale, vous êtes pourtant tellement attentifs à la soigner, à la peaufiner. Et là, non, vous rejetez une occasion.

Une occasion d'être en phase avec la politique européenne et son objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité. Une occasion d'agir de façon complémentaire mais substantielle par rapport à la Région wallonne, dont l'un des objectifs est l'élaboration d'un plan régional transversal décliné à l'échelon local pour garantir la biodiversité et préserver la nature.

Dans cet enjeu national et international, il est effectivement essentiel, et là enfin je vous rejoins tout à fait, de sensibiliser nos jeunes de manière récurrente et donc permanente à la préservation de notre patrimoine naturel. Je ne peux que vous encourager à persévérer dans cette voie.

Je voudrais pourtant que cette année dédiée mondialement à la préservation de la biodiversité soit un moment-clé pour donner aux jeunes l'occasion de prendre conscience de l'impact de l'appauvrissement de la biodiversité sur l'avenir, sur leur avenir. Une occasion sans doute ratée, comme en témoigne le vote en commission.

A moins que, sait-on jamais : il n'est pas trop tard pour organiser une opération d'envergure dans les prochains mois, en

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

parallèle avec l'exposition venant de la Cité des Sciences à Paris, que vous avez évoquée en commission. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Plus personne ne demande la parole ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions des sixième et neuvième Commissions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 09-10/2010/011 : Amendement budgétaire 2010/011 : Proposition d'augmentation de 50.000 € de l'article budgétaire 106/740013 libellé « Subvention pour traitements » - Ecole du Feu.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document AB 09-10/2010/011. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission.

La sixième Commission a décidé de poursuivre la réflexion. Ce point reviendra lors d'une prochaine réunion de la sixième Commission.

Document 09-10/125 : Règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/125. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Fabienne CHRISTIANE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Mme CHRISTIANE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre sixième Commission s'est réunie le 19 mars 2010 pour examiner le règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné en ce qui concerne la fonction d'Inspecteur, c'est cela qui est important.

Le décret du 6 juin 1994 a été modifié le 2 février 2007 à la Communauté Française et a introduit un changement fondamental dans l'organisation de la formation de Directeur.

La Province ne peut plus que partiellement organiser cette formation et le certificat sera délivré uniquement par la Communauté Française. Dès lors, la condition « formation » devient caduque en ce qui concerne la fonction de Directeur spécifique à l'enseignement provincial et les trois seuls conditions restent : être nommé à titre définitif ; dans un emploi à temps plein ; fournir un dossier de notoriété.

Sur intervention d'une Conseillère qui s'étonne, vu l'importance de la fonction de Directeur et sa spécificité pédagogique. Il lui est répondu que le dossier « notoriété » de toute façon comporte un rapport pédagogique.

Sur intervention de la même Conseillère qui signale quand même que c'est un métier tout à fait différent et à part entière d'être Directeur, il lui est répondu que ... euh !! En fait, il ne lui est rien répondu...

(Rires)

C'est moi qui ne l'ai pas noté ! Mais je pense qu'on n'a pas répondu. Non. Par contre, la même Conseillère a posé la question : la Province va-t-elle organiser sa propre formation alors puisque... Et le Directeur répond qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question de nature politique.

Après discussion, et vu l'absence du Député, seul habilité à répondre à cette question d'ordre politique, il est décidé de reprendre cette question importante en sixième Commission. 5 votes pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

M. GEORGES (de son banc).- Le Député était excusé !

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Député. Vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je pense, en effet, comme vient de le dire mon Chef de groupe, avoir été excusé donc, cela peut arriver à chacun d'entre nous occasionnellement.

La proposition faite au Conseil veille à aligner les conditions de désignation pour la fonction d'Inspection à l'évolution des conditions légales en cette matière.

En effet, maintenir la condition de formation antérieurement énoncée suppose que votre Conseil ne pourrait choisir comme Inspecteur qu'un agent certifié par la seule Communauté Française.

Ne convient-il pas cependant de prévoir une formation provinciale spécifique à l'Inspection provinciale organisée par le Pouvoir provincial et destinée à préparer les agents en souhaitant par la suite accomplir cette mission d'inspection.

Actuellement, la mise en place d'une formation spécifique préalable pour la fonction d'inspection n'est pas de nature à contribuer de façon significative à la préparation d'un agent mais lorsque l'agent est en fonction et a une pratique de terrain, il faut encourager les formations continuées qui s'articulent sur cette pratique de terrain et qui peut ainsi nourrir, éclairer l'expérience et contribuer à améliorer la compétence.

C'est dans ce sens que j'ai demandé au Département Formation et à son Centre des Méthodes de réfléchir à cette question et de me formuler des propositions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député-Président. Si personne ne demande la parole, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/126 : Désignation au 1^{er} janvier d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/126. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. José SPITS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. Denis BARTH, rapporteur (de son banc).- Madame la Présidente, c'était moi mais ce n'est pas grave...

Mme LA PRESIDENTE.- Ah ! C'est le nom que j'ai moi. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BARTH, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Donc, il s'agit de procéder au remplacement de Madame PAQUES qui a laissé sa place, à partir du 1^{er} janvier 2010. Le Collège provincial propose Madame Isabelle MARTENS.

La Commission n'a posé aucune question et elle s'est prononcée en faveur de remplacement par 7 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/127 : Projet de partenariat triennal entre la Région wallonne et la Province de Liège pour les années 2010-2011-2012.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/127.

Ce document devait être aujourd'hui au Bureau, il est reporté à jeudi.

Document 09-10/RA/12 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Intranet ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/12. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Dominique DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre Bureau du Conseil Provincial a donc examiné en sa séance du 8 mars 2010 le rapport d'activités 2009 relatif au secteur « l'Intranet ».

En l'absence de Monsieur le Député provincial MESTREZ, excusé, le rapport est présenté et commenté par Monsieur le Directeur en chef de la cellule de coordination.

Au-delà du rapport d'activités qui a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau, le Collège Provincial lui remet une note de synthèse sur base de laquelle le rapport est présenté.

Je me réfère à cette synthèse pour ne pas rester à cette tribune pendant une heure afin de vous lire ladite synthèse. Néanmoins, j'apporte un certain nombre de précisions qui nous ont été données dans le cours de l'exposé de cette synthèse :

1) L'infrastructure réseau - intranet est présentée sous forme de pré-bilan ; le rapport informe sur les réalisations 2009.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

2) La téléphonie IP est brièvement présentée ; le téléphone se présente comme un petit ordinateur sur lequel l'ordinateur de l'agent peut être branché ; PC et téléphone sont ainsi une entité cohérente.

3) Au niveau des projets « au service de tous », il est précisé que :

- que la traduction des documents en Allemand se poursuit ;
- que des sites ponctuels sont ouverts ;
- qu'un audit de la bibliothèque de WAREMME sera réalisé ;
- et enfin, qu'au niveau de la gestion informatisée de la Haute Ecole de la Province de Liège, il convient de souligner que les résultats d'examen seront communiqués en ligne ; il s'agit d'une application qui intéresse déjà d'autres Hautes Ecoles.

4) Le portail GED, en Français : Gestion Electronique Documentaire. Ce portail a été lancé en 2009 ; il s'agit d'un outil informatique important dans le processus décisionnel. Ainsi, les agents provinciaux ont à tout moment accès à une même information en ayant notamment recours à de mêmes indicateurs et de mêmes icônes. Il y a une plus grande appropriation des informations par les agents provinciaux.

Cet exposé fait, la Présidente ouvre la discussion et diverses questions reçoivent réponses.

Un membre du Bureau interroge, comme les années antérieures, sur le timing du regroupement de la Cellule de coordination d'intranet sur un même site.

Il lui est répondu que des travaux immobiliers sont en cours et que le regroupement de toute la cellule devrait être effectif à la mi-2011.

Un membre du Bureau s'interroge sur la taille des boites de réception au niveau de la messagerie électronique.

Il lui est répondu que le système va encore évoluer en 2010 ; les moyens financiers nécessaires ont été budgétisés pour 2010 et la solution technique devrait sans doute être dégagée en septembre 2010.

Le même membre du Bureau réplique en s'interrogeant quant à la réduction éventuelle de la taille des fichiers PDF.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Il lui est répondu que cette taille dépend de l'utilisateur ; une formation devrait sans doute être dispensée aux utilisateurs sur ce point.

Un membre du Bureau interroge le Collège sur l'accès à intranet via la nouvelle carte d'identité ; il souhaite savoir si un collaborateur d'un groupe politique démocratique de cette Assemblée peut obtenir une connexion.

Il est répondu que toute connexion autre que celles des Conseillers provinciaux doit faire l'objet d'une délibération du Collège Provincial ; à titre exemplatif, la collaboratrice d'un groupe provincial de cette Assemblée utilise la connexion du Chef de groupe.

Un membre du Bureau questionne sur le développement du site de covoiturage.

Il lui est répondu que le covoiturage est une question de mentalité. L'organisme le plus intéressé actuellement par une collaboration est le CHR Citadelle. La législation sur le respect de la vie privée constitue un frein dans le développement du concept. Tout site partenaire doit être identifié et authentifié. Une convention sera finalisée prochainement avec le CHR Citadelle.

Un autre membre du Bureau s'interroge sur le service qui pourrait prendre en charge l'action pédagogique décrite en page 44 du rapport.

Il lui est répondu que la réflexion sur cette question se poursuit dans le cadre de la mise en application de l'Agenda 21.

Il y a encore sans doute trop d'impressions « papiers » aujourd'hui ; une sensibilisation des agents est en cours ; ceux-ci doivent s'habituer à lire à l'écran.

Un autre membre du Bureau remercie le Collège et les équipes de la cellule intranet pour leur disponibilité et leur efficacité dans le cadre de la procédure d'adaptation des ordinateurs portables des Conseillers provinciaux. Ce membre du Bureau souligne que le système est pratique et simple à manipuler. Ce même membre du Bureau interroge néanmoins sur la possibilité d'une connexion au départ de la carte d'identité ; quel en serait le coût ?

Il lui est répondu que si le Conseiller dispose d'un ordinateur et d'un lecteur de carte portable dont le coût est de l'ordre de 20 €, l'accès au site provincial est possible.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Un autre membre du Bureau s'interroge au départ de la page 4 du rapport sur le manque de, je cite : « profil plus pointu ». Il demande d'être attentif à cette question et ce d'autant que le nombre de jours de formation pour les agents a diminué.

A propos de l'organisation des villages provinciaux, un membre du Bureau s'interroge quant à savoir si la Cellule de coordination intranet a des prestations supplémentaires et dans l'affirmative, que représentent ces prestations supplémentaires ?

Il lui est répondu que dans ce cadre, la Cellule met en place un modèle technologique, les prestations de la Cellule consistent dans le montage et l'installation du modèle technologique, celui-ci doit être configuré, ces prestations sont répétitives par village. Pendant le temps du village, un technicien reste sur place.

Un membre du Bureau sollicite encore des éclaircissements sur l'assistance donnée dans des « audits de services ».

Il lui est précisé que les audits réalisés en interne coûtent évidemment moins cher que des audits confiés à des services externes.

Une dernière question vise la difficulté d'accès, par moment, aux procès-verbaux du Collège provincial. N'y a-t-il pas un problème de moteur de recherches ?

Il lui est répondu que ce problème a été ponctuel. Il est lié à un incident technique ponctuel.

Après cet échange de vues technique, instructif et intéressant, votre Bureau a pris acte du rapport d'activités relatif à « l'intranet ». Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants. Ceux qui veulent déjà prendre la parole aujourd'hui ou demain. Monsieur BECKERS, Monsieur DRION, aujourd'hui. Madame DRION, aujourd'hui ?

Mme DRION (de son banc).- Demain Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Ca va, je signale quand même que les intervenants potentiels pourront toujours, demain... Ca va ? Donc je donne la parole à M. BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Mon intervention ne va pas porter essentiellement sur le rapport d'activités « Intranet » mais en fait, s'adresse à la plupart des rapports d'activités qui nous ont été présentés cette année et donc, nous sommes confrontés de manière générale à trois documents essentiellement.

Un premier document qui arrive chez nous, assez volumineux, qui reprend en détail le fonctionnement du secteur concerné, un deuxième qui, la plupart du temps, document toujours sous format papier qui nous est remis en séance de Commission et alors, très souvent aussi, un document électronique qui est élaboré pour la présentation par le biais d'un logiciel de présentation.

Mon intervention souhaiterait ceci, c'est qu'on fasse plus la distinction dans ces documents entre ce qui est véritablement le fonctionnement de base du système et ce qui est vraiment les activités de l'année.

On pourrait très bien concevoir un document fouillé et très élaboré qui reprendrait le fonctionnement avec éventuellement ces adaptations qu'il y a eu dans le courant de l'année, donc qui serait dans le fonctionnement de base et les activités de l'année qui seraient séparées dans un document plus léger, probablement, mais qui serait aussi à ce moment là, envoyé à l'avance.

Je trouve que ce n'est pas intéressant de découvrir un document plus résumé en séance, on n'a pas vraiment le temps d'en prendre connaissance. C'est parfois un résumé de l'autre document, parfois ça met l'accent sur les éléments de l'année donc, c'est aussi variable un petit peu suivant les secteurs et donc, j'estime que cela faciliterait quand même le travail d'avoir, pour moi, deux types de documents, un plus axé sur le fonctionnement basic du secteur et l'autre plutôt sur les réalisations de l'année.

J'en profite pour réintervenir par rapport à l'Intranet et reformuler ma demande au Collège de pouvoir avoir une connexion qui serait dédiée à la personne attachée à un groupe au Conseil provincial. Ce serait vraiment une facilité supplémentaire également. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Au nom de mon groupe, une intervention qui ne vise pas le rapport « Intranet » mais qui, à l'occasion de l'examen de ce premier rapport, m'amène à procéder ou à faire un certain nombre de

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

constatations qui touchent quelque part le grave dysfonctionnement de nos réunions de mars.

L'agenda de ce mois est fixé depuis décembre voire début janvier 2010. Nous avons donc toutes et tous bloqué nos agendas. Il suffit de faire le tour rapide des réunions de Commissions qui ont examiné les rapports d'activités pour constater que la règle était l'absence, excusée ou non, des Députés provinciaux.

Alors que l'on connaît l'agenda, qu'il est fixé en fonction de leur, nous sommes particulièrement étonnés de cette absence récurrente.

Il peut y avoir un impératif de dernière minute mais s'il y a un certain nombre d'activités qui sont liées à des mandats seconds voire extérieurs au mandat direct et premier provincial, il faut faire des choix et les choix, c'est la présence dans nos Commissions.

Deux, la règle nous a toujours parue, mais nous rêvons peut être, que la majorité devait assurer le quorum. Donc, le deuxième constat c'est que dans un grand nombre de réunions de Commissions, si la minorité s'était retirée, la majorité n'était pas en nombre et donc ne pouvait pas siéger.

Nous l'avons fait par fair play, nous venons encore maintenant à 15H00 au début de la réunion de Bureau de le faire par fair play mais à partir d'aujourd'hui, c'est fini.

Trois, le calendrier des Commissions, combien de fois l'a-t-on rappelé en Bureau, tout groupe politique confondu, notre ROI qui est sans doute sur le métier pour être revu en certaines de ses dispositions, prévoit un agenda et un horaire qui est constamment bousculé et le pompon c'est ce mois de mars puisque certains jours, nous ne savions plus s'il y avait ou non Commission puisqu'on a modifié pas moins de deux ou trois fois certaines heures, certaines dates, certaines réunions de Commissions, voire de Commissions réunies.

Alors, ou bien nous souhaitons que cette Assemblée garde son crédit, fonctionne avec la présence d'une majorité de mandataires qui souhaitent exercer loyalement et régulièrement leur mandat, nous respectons les règles du jeu, sinon ce sera sans nous. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Plus personne ne demande la parole ? Demain, vous pouvez encore.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010**Document 09-10/RA/14 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Les Relations extérieures de la Province », en abrégé « BREL ».**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/14. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Le rapport relatif aux Relations extérieures de la Province au cours de l'année écoulée a été présenté en résumé par Madame GALETIC.

Celle-ci a successivement abordé les actions menées dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration notamment avec la Chine, les Côtes d'Armor et la Pologne, les actions internationales menées par les Services provinciaux dans le cadre des mêmes Chartes d'Amitié et de Collaboration, les actions internationales menées par le BREL en dehors de ces Chartes d'Amitié et de Collaboration que ce soit dans le cadre de la participation et le soutien à l'organisation de manifestations d'envergure internationale, l'organisation de missions effectuées à l'étranger par les Collège et Conseil provinciaux notamment à Uppsala et à Turin dans le cadre du réseau Partenalia, l'organisation et l'accueil en région liégeoise de délégations étrangères, la gestion et le suivi de l'opération « Ambassadeurs de la Province de Liège », que ce soit à l'occasion du festival international du film policier 2009 ou lors de l'intronisation de Laurent GERRA comme Ambassadeur d'honneur de la Province de Liège.

Et enfin, elle a abordé les actions internationales menées par le BREL en dehors de ces Chartes d'Amitié et de Collaboration, notamment en collaboration avec la SPI+ et avec l'AWEX.

Un commissaire s'inquiète de la fermeture du Consulat d'Italie à Liège et insiste sur l'importance de son maintien. Il est répondu que la décision définitive a été prise la semaine dernière et ce, malgré tous les efforts entrepris notamment auprès du Gouvernement Italien.

Un autre commissaire s'interroge sur les relations avec la Pologne où beaucoup d'entreprises belges ont des intérêts et souhaiterait que l'on fasse davantage. La configuration politique

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

actuelle de la Pologne change énormément et la Province a un peu de mal à identifier les bons interlocuteurs que ce soit en matière sportive, culturelle ou économique.

Un commissaire évoque le stage d'entraînement à Sousse des jeunes du Standard de Liège regrettant que cette activité soit organisée au profit d'un club professionnel au lieu des jeunes qui font partie des sélections espoirs de notre province.

Il est rappelé que la Province entretient une grosse collaboration avec le Standard qui possède le plus grand centre de formation francophone et que cette opération permet de donner une véritable visibilité au staff. Par ailleurs les sélections provinciales sont déjà soutenues par la Province sur d'autres postes budgétaires.

En matière de relation vers les Institutions Européennes, un commissaire demande par quel biais le retour est assuré. S'agit-il de l'APW ? Il est répondu que ces retours sont assurés par l'ACEPI principalement par son Président et son Vice-président qui assurent un véritable lobbying.

Mais qui est désigné pour répercuter décisions vers les Pouvoirs locaux insiste le commissaire ? Il est répondu que c'est à travers l'APW, l'ADF et Paternalia et plus précisément leur conseil politique que transitent les propositions.

Un commissaire s'étonne de l'intérêt pour des manifestations en plein air telles que le Belzic festival ou les Ardentes. Pourquoi faudrait-il dissocier ces manifestations de la culture ? C'est le choix du Collège provincial.

Enfin un commissaire demande l'ordre de grandeur du coût financier du soutien apporté à l'association professionnelle belge des journalistes sportifs - Section Liège - Luxembourg pour la réception organisée à l'occasion du match Standard-Arsenal ? Il n'y a pas eu de réponse à la question Monsieur le Député.

Voilà en ce qui concerne le rapport des Relations Extérieures.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ou demain ? Madame RUIZ, demain. Personne pour le moment, le document reste de toute manière ouvert.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010**Document 09-10/RA/15 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Communication, le Protocole et les Grands Evénements ».**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/15. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. André DENIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Votre Bureau s'est réuni pour prendre connaissance du rapport d'activités concernant la Communication, le Protocole et les Grands Evénements, document 09-10/RA/15.

Monsieur BOZZY présente la partie Communication. En ce qui concerne la communication externe, depuis le 21 mars 2008, date à laquelle la Province a décidé de repenser son image, sont apparus le nouveau logo, divers panneaux et ainsi que diverses nouvelles entêtes pour les lettres.

Les contacts « presse » se sont intensifiés, les Villages provinciaux ont visité déjà 11 Villes et/ou villages, de nombreuses lettres d'information « Entre Nous » ont été éditées, plusieurs séances thématiques avec retransmission télévisée se sont tenues et ainsi que aussi diverses éditions de « Notre Province », magazine édité quatre fois par an.

En ce qui concerne la communication interne, il y a eu mise en place de la journée des nouveaux venus au sein du personnel de notre Province, la journée du personnel a été agrémentée d'une vidéo, cette année au Palais des Congrès et diverses actions de promotion intranet ont vu le jour également pour sensibiliser les membres de notre personnel.

Diverses questions ont été posées lors du Bureau. Une question portait sur l'amélioration toujours possible des séances thématiques. Il a été répondu que, en concertation avec le Bureau et bien diverses propositions seront évidemment prises en compte pour continuer à améliorer ces séances thématiques.

Une question concernant le subside à la BRF également a été posée. Il a été répondu que ce subside n'a pas été effectivement liquidé en 2008 et mais en 2009, avec un peu de retard après étude

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

du rapport d'activités transmis par la BRF. Enfin, une question est posée sur le mode d'attribution des marchés en terme publicitaire. Y a-t-il une clause concernant le développement durable ? La réponse apportée est positive, il y a bien une clause concernant les marchés durables.

Enfin, aucune question n'a été posée en ce qui concerne le Protocole et enfin, le Bureau a pris acte du rapport d'activités concernant la Communication, le Protocole et les Grands Evénements. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants aujourd'hui ou demain.

Pas d'intervenant. Je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

Document 09-10/RA/17 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Euregio-Interreg ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/17. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, Monsieur Jean-Marie BECKERS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Le Bureau du Conseil provincial s'est réuni ce lundi 8 mars et a examiné le rapport d'activités « Euregio - Interreg ».

La structure de l'Euregio a entamé une réflexion sur elle-même et souhaite se projeter au-delà de 2013 et de la fin des projets Interreg.

Cette réflexion repose sur 2 axes : un document stratégique concernant l'Euregio approuvé en 2007 et une réflexion sur des réformes de structures.

Le Comité Eurégional est scindé en deux chambres : une politique et une économique-sociale. La Présidence se renouvelle tous les 3 ans. Un nouveau groupe stratégique d'accompagnement réfléchit la stratégie sur 3 ans et fonctionne avec des comités temporaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Quelques activités à mettre en évidence : le salon Biomédica consacré aux sciences du vivant veut donner de l'Euregio l'image d'une région d'excellence technologique et c'est Liège qui a accueilli cet événement en 2009. Les trois points forts mis en évidence sont la chimie, l'ingénierie high-tech et les sciences du vivant.

Par le biais d'une coopération avec d'autres régions proches, la Province de Liège entend faire partie d'une région d'excellence technologique. Dans ce cadre, un business plan a été déposé à Aix-la-Chapelle en mars de cette année.

Un Conseiller pose la question suivante : le projet « Automotive cluster » est-il destiné à faire des recherches, notamment dans le domaine des économies d'énergie ou dans la recherche d'énergies alternatives dans le domaine de l'automobile, à quoi il lui est répondu que cette recherche est bien un des objectifs du projet.

Il n'y a pas eu d'autre question ni remarque donc le Bureau a entériné le rapport qui lui a été présenté sur l'Euregio - Interreg.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je prends note des intervenants. Monsieur CULOT, aujourd'hui ?

M. CULOT (de son banc).- Oui Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. CULOT (à la tribune).- Merci. En marge de ce rapport sur Euregio, je voudrais dire quelques mots relatifs à des articles qui sont parus dans la presse ces dernières semaines.

Tout d'abord, cette Institution a été mise sur pied, un grand intérêt, nous avons eu un Conseil thématique sur le sujet il y a quelques mois à présent, nous avons eu chacun l'occasion de nous exprimer.

Je pense que c'est un lieu où notre Institution a évidemment toute sa place, toute sa vocation et que c'est d'ailleurs nous qui sommes présents et pas la Région, pas l'Etat fédéral, pas la Ville de Liège en tant que telle mais nous participons à cette Institution et nous essayons de faire avancer des projets avec le Limbourg hollandais, avec l'Allemagne etc.

Par rapport à cela, dans le rapport d'activités il y a évidemment l'ensemble de projets qui sont en cours mais la presse a fait écho de projets qu'à titre personnel je ne connaissais pas et qui sont relatifs à la mobilité entre les diverses Provinces

participant à cet Euregio.

J'ai ainsi pris connaissance de rapports visant à des projets de nature à mettre en place un tram assez rapide entre notamment le Limbourg flamand et la région d'Aix-la-Chapelle où la Ville de Maastricht.

Je pense qu'il s'agit là de thèmes particulièrement intéressants mais j'ai lu que Monsieur le Député MESTREZ indiquait qu'au niveau de la Province de Liège, il y avait une volonté de s'associer à ces projets mais que du côté par contre, soit de l'Etat fédéral, soit de la Région wallonne, il y avait soit des réticences, soit un manque de moyens disponibles pour participer, dans l'immédiat, en tous cas à ces projets de mobilité.

Evidemment, moi je suis assez inquiet dans la mesure où d'une part au niveau de Liège, nous ne cessons ici, au sein même de ce Conseil, de déplorer qu'il n'y a pas de mobilité inter-liégeois qui soit vraiment prêt, qui soit en phase de concrétisation et puis, d'autre part, au niveau externe à la ville de Liège, nous nous apercevons peut être que des projets se mettent en place, sans notre participation.

C'est évidemment inquiétant mais d'un autre côté, moi je reste quand même relativement optimiste parce que je remarque que l'Institution qui se positionne comme étant demanderesse non seulement de transports en commun structurants internes à Liège mais également candidate pour participer à des projets relatifs à des projets de mobilité extérieurs à Liège, cette Institution, c'est la nôtre.

Donc, à ceux qui sans cesse décrient le travail qui est fait au sein de cette Institution, et bien je remarque qu'une nouvelle fois, quand on parle d'un projet relatif à la ville de Liège, quand on parle d'un projet relatif à la province de Liège, s'il y a bien une Institution qui intervient et qui n'hésite pas à critiquer soit l'Etat fédéral, soit la Région wallonne, c'est bien celle-ci, c'est bien la nôtre.

Donc, voilà, quelle est la position du Collège par rapport à cela et de manière plus générale, quels seraient les moyens éventuellement que nous pourrions mettre en place ? Quels sont les choix politiques que l'on peut faire pour que, à l'avenir, nous puissions pleinement participer à des projets aussi intéressants que celui-là.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Nous devons assurer la mobilité à l'intérieur de Liège, nous devons assurer des liaisons vraiment structurelles et efficaces avec les villes européennes qui nous entourent, c'est pour moi tout à fait essentiel. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Plus personne ne veut prendre la parole pour le moment ?

Afin que nous soyons en nombre pour le huit clos et afin également de régler différents agendas, je voulais vous proposer de passer, d'ouvrir aujourd'hui les points sur l'Enseignement, donc les points 29 et 30 concernant la Formation puis nous passerons au huit clos.

Document 09-10/RA/07 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Enseignement ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 29 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/07. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme RUIZ-CHARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Rapport d'activités 2009, document 09-10/RA/07. C'est de concert, le tempo étant donné par le Directeur général de l'Enseignement, que les membres de la Direction générale nous ont présenté le rapport d'activités 2009 en sixième Commission, mercredi 17 mars et ce, sur base d'un diaporama.

L'Enseignement, ne l'oublions pas, c'est le premier métier de l'Institution provinciale. La structure actuelle de la Direction générale telle que nous la connaissons sera modifiée l'an prochain.

L'offre d'enseignement qui vise à former des techniciens de qualité comprend 14 établissements d'enseignement secondaire accueillant 8.407 élèves, dont une école d'enseignement spécialisé de type 4 avec 107 élèves, quatre CEFA pour l'enseignement en alternance, cela représente pour le moment 626 étudiants.

Une crèche d'application pour Lycée Jean Boets dispose de 48 lits. Une Haute Ecole dont les formations sont réparties en 11

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

implantations accueille cette année 8.566 étudiants.

Une offre très complète en Promotion sociale, secondaires inférieures, secondaires supérieures, supérieur de type court, le tout dans 8 instituts avec aussi des implantations décentralisées, Sprimont, Aywaille.

La Promotion sociale compte actuellement 33.459 inscriptions pour 12.696 étudiants, certaines formations requérant une inscription dans plusieurs modules de formation.

Sept internats, dont celui de l'Ecole d'Enseignement Spécialisé, deux locaux de détente viennent d'y être complètement rénovés.

La population scolaire de la Haute Ecole est en progression, malgré les conséquences du décret « non résidant », celle de la Promotion sociale est stable et on observe un léger tassement de la population de l'enseignement secondaire.

Celle des CEFA où l'inscription est possible toute l'année est en progression.

Parmi les services complémentaires sur lesquels la Province et ses étudiants peuvent compter, le Service social de la Haute Ecole, l'... pour les sports, Carrefour pour les loisirs, les Amis de Jean Boets pour la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

Dans le rapport d'activités, beaucoup d'activités organisées en 2009 y sont détaillées. Qu'il s'agisse d'activités ponctuelles, d'échanges scolaires, de collaboration avec des milieux professionnels ou encore le « Job Day » de la Haute Ecole.

Citons aussi brièvement les « mini-villages » enseignement dont le but est de revaloriser les métiers en pénurie et qui ont accueilli 6.000 élèves.

Citons encore « Resto qualité », la biennale théâtrale, le Techni truck, l'inauguration du premier CTA en Wallonie, à l'Athénée Guy Lang, la construction du nouveau bateau école dont la mise à l'eau est prévue fin 2011, co-subsidié par la Région wallonne avec d'importants fonds du FEDER également ou encore pour la Haute Ecole, le projet First, d'un étudiant qui est en phase de concrétisation par une spin off de l'Université de Liège et un autre projet First en collaboration avec la SONACA etc.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Il y est aussi question des nouvelles formations organisées, en Promotion sociale comme en plein exercice, au secondaire comme au supérieur ou encore ...

Elles sont proposées avec le souci de répondre aux besoins professionnels. Ainsi, une septième professionnel « Charpentiers », une troisième technique de qualification « Construction ».

Voici brièvement résumée la présentation qui nous a été livrée. Je vous renvoie à la lecture du rapport pour en apprendre tous les détails et vous occuper, ma foi, un bon moment.

Un Commissaire du même groupe politique que l'auteur de ce rapport a ensuite posé plusieurs questions. Premièrement : à propos de la septième TQ agents de prévention et de sécurité, il s'interroge sur le contenu de la formation, essentiellement d'ordre sécuritaire.

Madame la Directrice Adjointe précise que la Province dispose de peu de marge de manœuvre. Cette formation cadrée par le Ministère de l'Intérieur découlant de la Loi Tobback. Toutefois, l'année prochaine, le thème de la prévention sera bien intégré.

Deuxièmement, en pages 18 et 19 du rapport, à propos de la prévention de la violence, il y a une différence dans les projets des trois écoles. Cela correspond à un souhait d'uniformiser tout en répondant aux besoins de chaque école.

Troisièmement, page 23, en Promotion sociale, il y a plus d'inscriptions que d'étudiants. En effet, certaines formations sont modulaires et requièrent donc l'inscription de l'étudiant à plusieurs modules.

Quatrièmement, peut-on identifier l'origine de l'augmentation de 9 % de la population scolaire à l'arrêt. L'ouverture de nouvelles sections et une des raisons, le PO provincial prend en compte et assure la gestion de ces importantes augmentations successives.

Cinquièmement, page 33, on note une augmentation sérieuse dans le domaine paramédical et de manière plus générale dans la catégorie sociale. A-t-on pu y faire face et comment ?

Le PO a effectivement dû optimiser les ressources en locaux, notamment de manière à ce que l'organisation se normalise le plus rapidement possible. Au PO de gérer, pour l'avenir, les moyens et structures du paramédical.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

De même, il n'y a pas de quota dans l'enseignement supérieur, il faut faire face aux fluctuations à la hausse comme à la baisse dans différentes orientations d'études qui résultent du libre choix de l'étudiant, cela est inhérent à notre système scolaire. Cela a évidemment des répercussions également au niveau de l'emploi.

Sixièmement, une question concernant les professeurs invités. Il s'agit d'experts, de professionnels qui ont des connaissances très pointues et sont des contractuels au niveau provincial. Cela permet d'enrichir la formation des étudiants.

Septièmement, suite à une question de l'auteur de ce rapport sur les effets de la pénurie d'enseignants dans certaines disciplines, il s'en suit un début de débat, d'une part sur la difficulté avérée de trouver des remplaçants, comme dans tous les réseaux d'ailleurs, d'autre part, suite à l'intervention d'un autre Commissaire, il a été question de l'absentéisme des enseignants.

Ce débat-là dépassant le cadre de nos travaux, c'est en Commission qu'il pourra se poursuivre.

Huitièmement et dernièrement, une question de l'auteur du rapport a trait à l'Internat de Micheroux, l'école d'enseignement secondaire spécialisé.

Selon les informations dont dispose la Direction générale, le nombre de places disponibles est suffisant pour répondre aux besoins et l'encadrement adéquat malgré les difficultés qu'engendre la prise en charge de ces étudiants.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ? Des inscrits pour demain ? M. FERNANDEZ, M. GERARD, M. DESMIT et Mme LAURENT. Donc, le dossier reste ouvert.

Document 09-10/RA/08 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Formation et les Centres Psycho-Médico-Sociaux ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 30 de l'ordre du jour : document 09-10/RA/08. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. Abel DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues, chers Amis.

Votre sixième Commission s'est réunie le 16 mars afin d'examiner le document relatif à la Formation.

D'emblée, via power-point, le Directeur général, Guy MARTIN, en fait une présentation claire et détaillée, précisant, si besoin en était, le contenu du document reçu et sans aucun doute lu par les membres de la Commission.

Vient alors le tour des rituelles questions-réponses. Un membre de la Commission, une membre, déclare n'avoir aucune question mais souhaite émettre deux réflexions.

Les Conseillers encore présents depuis près de 2H30' sont littéralement suspendus à ses lèvres.

(Rires)

Première réflexion relative à la Maison des Langues, d'où il ressort le désir de développer plus encore les formations inter-réseaux et de promouvoir l'apprentissage des langues via les films en version originale.

Il est répondu qu'un catalogue des formations en immersion et des films en V.O. est en cours d'élaboration.

Deuxième réflexion relative à l'espace Tremplin dont le chiffre de participation, moins de 300 élèves, c'est déjà beaucoup, serait peu parlant car il y a aussi la notion de durée de la participation à prendre en compte.

Il est répondu que chaque élève y est inscrit pour une durée de 3 mois, et certains prolongent de 3 mois. Il n'y a donc aucune difficulté à préciser le nombre d'élèves concernés.

Plus aucune intervention n'étant demandée, votre sixième Commission a pris acte du rapport d'activités 09-10/RA/08 relatif à la Formation. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ? Demain ? Marc, Sabine, Yerna, Jadot. Voilà.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 16H45. Prochaine réunion, le mercredi 24 mars à 15H00.

IX. Huit clos

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.